

du raffinage. En 1954 le Canada a importé des États-Unis pour plus de 130 millions de dollars de pétrole brut ou de produits du raffinage et n'y a exporté que pour 7 millions de dollars de pétrole ou de produits du raffinage. La grande expansion de l'industrie pétrolière du Canada entraînera, cela va sans dire, une utilisation de plus en plus intense de ses produits au Canada même si les débouchés à l'exportation doivent être assujétis à des restrictions. Par conséquent, on peut douter beaucoup que l'application au Canada des mesures proposées entraîne pour l'industrie pétrolière des États-Unis un accroissement de ses débouchés. Au point de vue de leur rendement d'ensemble, les deux pays perdraient certes beaucoup de développer leurs propres industries pétrolières sur des bases purement nationales.

Après avoir traité brièvement des intérêts d'ordre stratégique et économique du Canada et des États-Unis dans cette question, le Gouvernement du Canada désire appeler l'attention sur un problème connexe découlant des accords commerciaux du gouvernement des États-Unis. S'il était décidé d'imposer des restrictions à l'importation de pétrole brut aux États-Unis, on pourrait conclure, comme ce fut le cas en 1951, que des contingents devraient être assignés aux pays fournisseurs. Si l'on tient compte de la croissance récente et projetée de l'industrie pétrolière au Canada, on ne peut manquer de constater que tout contingent assigné au Canada d'après le commerce antérieur serait bien insuffisant. Cette dernière considération porte le Gouvernement canadien à conclure que le Canada, au moins, devrait être soustrait à tout programme restrictif qui pourrait être adopté pour des motifs de défense.

J'ajouterais que le gouvernement du Canada a suivi de très près cette situation. Les propositions actuelles visant la restriction des importations américaines de pétrole brut ont tout d'abord été énoncées par le comité du cabinet chargé du programme relatif aux approvisionnements et aux ressources d'énergie, dont le rapport a été publié à Washington, le samedi 26 février. Le comité a proposé que, pour des raisons patriotiques, l'industrie américaine restreigne volontairement ses importations. La mesure législative qu'étudie le Congrès vise à donner force de loi aux restrictions envisagées. L'une ou l'autre méthode causerait du détriment aux Canadiens.

Il m'est difficile, sinon impossible, de croire que les États-Unis songent, pour des raisons relatives à la défense ou pour n'importe quelle autre raison, à restreindre leurs importations de pétrole brut du Canada. Par exemple, dans la région du Nord-Ouest des États-Unis nos voisins savent tout autant que nous que, pour des motifs économiques et de défense, il est important et urgent pour eux de s'attacher aux sources d'approvisionnement canadiennes. Il y va de leur propre intérêt.

Après le commencement des hostilités en Corée, les gouvernements des États-Unis et du Canada, de concert, se sont efforcés de maintenir à un niveau élevé les travaux d'exploration et de mise en valeur dans l'Ouest du Canada. Il y a à peine deux ans, l'*United States Petroleum Administration for*

*Defence* pressait encore l'industrie canadienne du pétrole d'intensifier ses sondages d'exploration. On recommandait également d'établir une priorité dans le contingentement de l'acier et d'autres matériaux rares pouvant servir à l'établissement de nouvelles installations de transport et de raffinage du pétrole. Les gouvernements du Canada et des États-Unis ont collaboré à ces fins, réussissant à détourner en faveur de l'Ouest canadien de grandes quantités de conduites à forage et autre matériel nécessaire à l'exécution du programme.

Dans ces conditions, ce n'est pas sans éprouver une certaine inquiétude que j'ai entendu dire que le président de la *Socony-Vacuum Oil* a déclaré, devant la commission des finances du Sénat, à Washington, que sa compagnie allait réduire volontairement ses achats au Canada de pétrole brut destiné à sa raffinerie de Ferndale.

J'ai communiqué immédiatement avec M. Brewster B. Jennings, président de la société *Socony-Vacuum Oil*, et juste comme j'allais entrer à la Chambre on m'a remis le télégramme suivant de sa part:

J'apprends que ma déposition devant la commission de finances du Sénat, le 18 mars, a donné l'impression que nous allions diminuer nos importations de pétrole brut canadien pour nos raffineries de Ferndale (Washington). Cette interprétation est tout à fait erronée. Nous n'envisageons aucun changement à l'égard des approvisionnements en pétrole brut à Ferndale, et toutes les réductions mentionnées comme devant avoir lieu à l'est des montagnes Rocheuses porteront sur des sources autres que les canadiennes. Copie de ma déposition devant la commission vous est expédiée par la poste aujourd'hui. Mes meilleures amitiés.

C'est signé B. B. Jennings, président de la *Socony-Vacuum Oil Company*.

**M. Donald M. Fleming (Eglinton):** Monsieur l'Orateur, je suis sûr que tous les membres de la Chambre reconnaissent qu'il s'agit ici d'une question très importante. On ne peut que déplorer vivement au Canada toute proposition américaine visant à imposer des restrictions comme celles qui sont envisagées à l'égard de l'importation de pétrole brut canadien aux États-Unis. Les membres de la Chambre ne peuvent qu'approuver les protestations les plus vigoureuses contre toute proposition de cette nature.

On n'aurait guère pu choisir un temps moins propice. Juste après la signature d'accords en vue d'étendre, peut-être sous une forme limitée, les accords généraux sur les tarifs douaniers et le commerce, des propositions de cette nature, de la part de Washington, ne peuvent qu'ébranler très profondément la confiance du Canada et des